



Dans le cadre des visites d'entreprise proposées par le Club Entreprendre, une quinzaine de chefs d'entreprise et d'élus du territoire ont participé à une découverte du centre de tri des déchets recyclables du Grand Dijon.

➤ LE CENTRE DE TRI

Historique et présentation,

Localisé sur la partie sud du centre d'enfouissement technique entre les RD 974 et 903, le centre de tri fut inauguré en 2007. Le Grand Dijon, à qui appartient le site, a investi 7 millions d'euros pour réaliser ce site. Aujourd'hui et suite à un nouvel investissement réalisé en 2011 dans le cadre de l'acquisition de nouveaux équipements, l'investissement total est porté à 9 millions d'euros.



Conçu pour trier et orienter vers les filières de recyclage les emballages ainsi que les papiers, journaux ou magazines, ce centre, est un des plus modernes de France. Il a une capacité de traitement de 20 000 tonnes par an.

D'une superficie de 5000 m² environ, le site répond aux besoins du bassin de population de l'agglomération dijonnaise (pour 2/3 des déchets) ainsi qu'à ceux de collectivités voisines pouvant s'y rattacher, telles que le SMOM (pour le 1/3 restant).

Aujourd'hui, le site emploie 50 salariés dont :

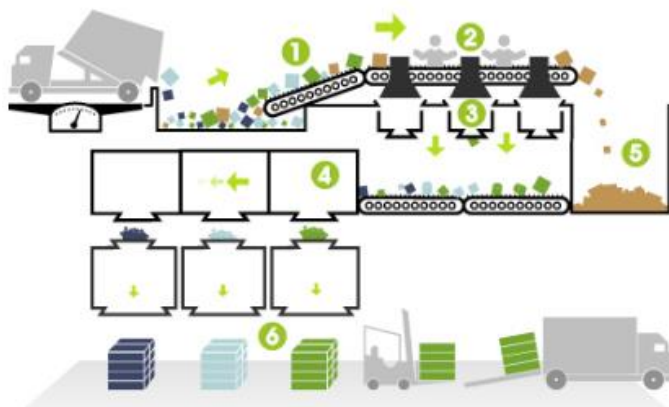
- 40 personnes sont issues du groupe ID'EES 21 qui œuvre au profit de l'insertion,
- 10 personnes du groupe SITA, puisque l'exploitation du site est confiée à ce groupe.

Trier les déchets pour les valoriser en les recyclant

La valorisation consiste à redonner une valeur marchande aux déchets. Elle s'effectue via le recyclage ou toute autre action visant à obtenir, à partir des déchets, des matériaux réutilisables ou de l'énergie. En théorie, près de 60% de nos déchets sont recyclables à l'infini.

Le premier maillon de cette chaîne du recyclage est entre les mains du citoyen, lorsqu'il trie ses déchets. Pour la seconde étape, c'est l'agglomération qui intervient, grâce à la collecte sélective et son centre de tri. Chaque famille de déchet peut alors être acheminée vers sa filière de recyclage, pour être transformée en nouvelle matière première.

➤ LES EQUIPEMENTS DU SITE



- 1 L'arrivée des déchets. Les camions sont pesés sur un pont bascule puis déchargent leurs déchets dans l'entrepôt.
- 2 La chaîne de tri. Les déchets sont déversés sur un tapis roulant. On effectue un premier tri pour écarter ce qui ne doit pas être traité ici, comme les trop gros cartons ou les sacs en plastique.
- 3 Le pré-tri. Les déchets passent dans un crible appelé trommel. Il sépare : les déchets plats (papier, journaux, magazines,...), les déchets creux (emballages en carton, briques alimentaires, bouteilles et boîtes de conserve...) et les « fines » (déchets trop petits et poussières qui sont écartés du tri).
- 4 Le tri d'affinage. Il est effectué par une machine optique qui sépare automatiquement les papiers, les cartons, les plastiques et les métaux. Les bouteilles sont triées selon leur couleur (transparente, claire ou foncée), les boîtes de conserve selon leur matériau (fer blanc, aluminium...). L'acier est retiré automatiquement grâce à des aimants.
- 5 Les déchets refusés. On les appelle les refus. Ce sont les déchets qui ont été jetés par erreur dans les poubelles de recyclage. Ils sont orientés vers l'usine d'incinération. L'énergie issue de leur combustion sera transformée en énergie électrique ou thermique.
- 6 Le conditionnement. Les matières triées sont tassées par une presse. On les envoie ensuite dans les filières de recyclage spécifiques (production de bouteilles en plastique, de papier, d'appareils ménagers, de vêtements...)

Déchargement – Alimentation de la chaîne de tri

Les déchets mélangés sont déchargés par des camions bennes via des quais de déversement dans le bâtiment. Ils sont repris au moyen d'un engin de manutention équipé d'un godet et déversés dans un système d'alimentation composé d'une trémie au sol, d'un extracteur et d'un convoyeur.

Pré-tri – extraction des gros indésirables

Les produits sont ensuite dirigés vers une cabine de pré-tri où sont extraits manuellement les gros cartons.

Tri d'affinage

Les différents flux mélangés sont ensuite séparés mécaniquement au moyen :

- d'un overband magnétique qui extrait les aciers
- d'un trommel ou crible rotatif à plusieurs mailles qui assure une division granulométrique des déchets
- d'un crible balistique vibrant qui assure une séparation des corps plats / creux et fines
- de séparateurs optiques qui assure le tri des plastiques PET* clair et PET coloré et le PEHD*
- d'une ligne de tri Gros de Magasins (papier de mauvaise qualité ex : annuaires)
- d'une presse à balles ou à paquets qui permet le compactage des déchets. Un stock de balles est réalisé dans une zone du bâtiment afin d'assurer le chargement de semi-remorques.
- de tapis roulants qui acheminent les différents déchets.
- d'un système de Gestion de Production Assisté par Ordinateur (GPAO) gère automatiquement le conditionnement des produits.

Le chauffage du centre est assuré par l'intermédiaire d'une chaufferie bois.



➤ QUELS SONT LES DECHETS RECYCLÉS SUR CE SITE



Ce sont :

- les canettes,
- les boîtes de conserve,
- les barquettes en aluminium,
- les emballages carton,
- le carton brun,
- les bouteilles en PET clair et coloré,
- les bouteilles en PEHD,
- les briques,
- les journaux,
- les revues et les magazines.

Les refus à incinérer (taux entre 10 à 15%) sont transportés par des convoyeurs vers des caissons compacteurs avant transfert à l'Unité d'Incinération des Ordures Ménagères.

Que devient le verre de la caisse verte ? Le verre de la caisse verte est directement acheminé vers un centre de traitement du verre, il ne passe pas par le centre de tri.

➤ LES BONS REFLEXES



Les bons réflexes !

- Les déchets recyclables ne doivent pas être mis en sac poubelle, mais déposés en vrac dans les bacs jaunes.
- Au moindre doute, je jette dans le bac gris
- Inutile de laver les emballages : il suffit de bien les vider
- Pour gagner de la place, aplatissez tous les emballages !

➤ LES DECHETS EN CHIFFRES

1 personne produit en moyenne 1 kg de déchets par jour - 50% des déchets sont recyclés.

Carton : 1 balle = environ 800 kg - vaut entre 80 et 100 € la tonne.

Plastique : 1 balle = 400 kg - vaut entre 250 et 400 € la tonne.

Les quantités de produits triés ont représenté pour une année :

- acier 351,47 tonnes soit 2,51%

-aluminium 38,40 tonnes soit 0,27 %

-emballages Ménagers Recyclables (cartons, cartonnettes) 2 192,01 tonnes soit 15,68 %

-emballages pour Liquides Alimentaires (tetrapack) 149,84 tonnes soit 1,07 %

-PET Couleur 121,90 tonnes soit 0,87 %

-PET Cristal 560,65 tonnes soit 4,01 %

-PEHD 301,61 tonnes soit 2,16 %

-journaux Revues Magazines 7108,47 tonnes

-gros de Magasins 1391,63 tonnes soit pour JMR+GM 60,81 %

-refus de tri 1762,21 tonnes soit 12,61 %

Lexique :

*PET = Polyéthylène Téréphtalate

*PEHD = Polyéthylène haute densité

Cordialement, Valérie